

## Autorisations et délégations en vigueur

Les autorisations financières et délégations de compétence d'augmentations de capital consenties par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil en vigueur sont comme suit :

Assemblée générale	Nature de l'autorisation	Montant (nominal) maximum	Durée et échéance	Utilisation 2022
<b>Émission d'actions, titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital</b>				
<b>AGM 17 juin 2021, 23<sup>e</sup> résolution</b>	Émission, avec <u>maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)</u>	Capital : 330 000 € Titres de créance : 20 000 000 €, dans la limite du Plafond Global	26 mois <b>16 août 2023</b>	Néant
<b>AGM 17 juin 2021, 26<sup>e</sup> résolution</b>	Émission, avec suppression du DPS, <u>par placement privé</u> visé à l'article L. 411-2, 1 <sup>o</sup> du CMF Décote maximale de 10 %	Capital : 330 000 € Titres de créance : 20 000 000 €, dans la limite du Plafond Global	26 mois <b>16 août 2023</b>	Néant
<b>AGM 19 mai 2022, 23<sup>e</sup> résolution</b>	Émission, avec suppression du DPS, <u>par offre au public</u> Décote maximale de 5 % Délai de priorité (non obligatoire)	Capital : 350 000 € Titres de créance : 20 000 000 €, dans la limite du Plafond Global	26 mois <b>18 juillet 2024</b>	Néant
<b>AGM 19 mai 2022, 24<sup>e</sup> résolution</b>	Émission, avec suppression du DPS, <u>au profit de bénéficiaires répondant à des caractéristiques déterminées</u> <sup>(1)</sup> Décote maximale de 5 %	Capital : 350 000 € Titres de créance : 20 000 000 €, dans la limite du Plafond Global	18 mois <b>18 novembre 2023</b>	Néant
<b>AGM 19 mai 2022, 25<sup>e</sup> résolution</b>	Fixation du <u>prix d'émission</u> , dans le cadre d'une offre au public avec suppression du DPS Décote maximale de 10 %	10 % du capital social (à la date d'émission, sur période de 12 mois)	26 mois <b>18 juillet 2024</b>	Néant
<b>AGM 19 mai 2022, 26<sup>e</sup> résolution</b>	Augmentation du <u>nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire</u> dans le cadre d' <u>émission visée</u> à la 23 <sup>e</sup> et 24 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 22 mai 2022	15 % de l'émission initiale, dans la limite du Plafond Global	26 mois <b>18 juillet 2024</b>	Néant
<b>AGM 19 mai 2022, 27<sup>e</sup> résolution</b>	Augmentation du capital social par <u>incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</u>	100 000 €, dans la limite du Plafond Global	26 mois <b>18 juillet 2024</b>	Néant
<b>AGM 19 mai 2022, 28<sup>e</sup> résolution</b>	Émission en vue de <u>rémunérer des apports en nature</u> constitués de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital social (au moment de l'émission) dans la limite du Plafond Global	26 mois <b>18 juillet 2024</b>	Néant
<b>AGM 19 mai 2022, 29<sup>e</sup> résolution</b>	Émission, avec suppression du DPS, <u>en vue de rémunérer des titres apportées en cas d'offre publique d'échange</u> initiée par la Société	Capital : 350 000 € Titres de créance : 20 000 000 €, dans la limite du Plafond Global	26 mois <b>18 juillet 2024</b>	Néant
<b>AGM 19 mai 2022, 31<sup>e</sup> résolution</b>	<u>Plafond global des émissions</u> susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations susvisées (« <b>Plafond Global</b> »)	Capital : 350 000 € Titres de créance : 20 000 000 €	-	-

---

**Émission réservée aux salariés et/ou mandataires sociaux**

---

<b>AGM 19 mai 2022, 30<sup>e</sup> résolution</b>	<u>Augmentation du capital social</u> au profit des salariés et mandataires sociaux, avec suppression du DPS, au profit des adhérents à un <u>plan d'épargne entreprise</u>	30 148,56 €	26 mois <b>18 juillet 2024</b>	Néant
<b>AGM 19 mai 2022, 32<sup>e</sup> résolution</b>	<u>Attribution gratuite d'actions</u> , existantes ou à émettre, au profit des salariés et mandataires sociaux, avec suppression du DPS	0,5 % du capital social, sous-plafond à 0,15 % pour les mandataires sociaux	12 mois <b>18 mai 2023</b>	94 350 (cible - 100 %) / 0,34 % du capital social <sup>(2)</sup>
<b>Rachat et annulation d'actions</b>				
<b>AGM 19 mai 2022, 21<sup>e</sup> résolution</b>	<u>Achat par la Société de ses propres actions</u>	10 % du capital social	18 mois <b>18 novembre 2023</b>	Solde au 31/12/2022 : 70 482 actions / 0,25 % du capital social <sup>(3)</sup>
<b>AGM 19 mai 2022, 22<sup>e</sup> résolution</b>	Réduction du capital social par <u>annulation d'actions auto-détenues</u>	10 % du capital social (par période de 24 mois)	18 mois <b>18 novembre 2023</b>	Néant

---

(1) Conformément à l'article L. 225-138 du code de commerce, les catégories de personnes concernées sont les suivantes : (i) sociétés d'investissement et fonds d'investissement (en ce compris, sans que cette énumération soit limitative, tout FCPI, FCPR ou FIP) de droit français ou de droit étranger investissant dans les secteurs de l'énergie, de la chimie et de la clean-technologie, (ii) sociétés d'investissement et fonds d'investissement (en ce compris, sans que cette énumération soit limitative, tout FCPI, FCPR ou FIP) de droit français ou de droit étranger investissant à titre habituel dans des sociétés de croissance dites small caps ou mid caps, (iii) groupes ou sociétés de droit français ou de droit étranger avec lesquels la Société entend conclure ou a conclu des partenariats ayant pour objet (i) le développement de solutions de production, stockage et distribution d'hydrogène et (ii) l'industrialisation de telles solutions, (iv) sociétés industrielles ayant une activité similaire ou complémentaire à celle de McPhy, (v) personnes physiques qui souhaitent investir dans une société en vue de bénéficier d'une réduction d'impôt et (vi) sociétés qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises afin de permettre à leurs actionnaires ou associés de bénéficier d'une réduction d'impôt.

(2) Correspondant à 122 655 (en cas de sur-performance/130 %), soit 0,44 % du capital social (tel qu'à la date de l'AGM du 19 mai 2022 et date d'attribution par le Conseil du 28 juillet 2022, composé alors de 27 939 095 actions). Pour plus amples détails, se reporter au paragraphe 3.4.7.2.1 du Document d'enregistrement universel 2022 de la Société.

(3) Sur la base du capital social au 31 décembre 2022, composé alors de 27 959 095 actions.